

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 1 juin 2017

DCM N° 17-06-01-7

**Objet : Développeur emploi - dossier de subvention FSE.**

**Rapporteur: Mme SALLUSTI**

L'Union Européenne s'est engagée à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi qu'une société plus inclusive. Cet objectif est au cœur de la "Stratégie Europe 2020" qui vise notamment à atteindre des objectifs chiffrés en matière de solidarités par une réduction de 20 millions du nombre de personnes menacées par la pauvreté et en atteignant 75 % de taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans.

Le Fonds Social Européen constitue un des leviers stratégiques et financiers pour "améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active". En France, pour la période de programmation 2014-2020, le FSE soutient les politiques et dispositifs de formation des salariés, d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre d'un programme opérationnel national FSE Emploi et Inclusion (PON FSE) porté par l'Etat (DGEFP). La gestion de ces crédits est déconcentrée aux préfets de Région et mis en œuvre par la DIRECCTE.

Le Département de la Moselle s'est engagé dans la gestion de la subvention globale dans le cadre de la programmation du PON FSE 2014/2020 pour l'emploi et l'inclusion en Métropole. Il gère directement les crédits européens au titre du FSE pour les opérations de lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion auprès des porteurs de projets (axe prioritaire 3). Quatre appels à projets ont été lancés en mars 2017 : les parcours ateliers chantiers d'insertion, l'accompagnement global renforcé, la création de la fonction de développeur emploi, « En route vers l'emploi ».

La Ville de Metz œuvre, au travers de son pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion, à la réduction des inégalités et à la promotion de l'insertion sociale et professionnelle. A ce titre, elle offre plusieurs services qui répondent à l'appel à projet "développeur emploi" : un accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans qui vise notamment à lever les freins à l'insertion et à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, un chantier d'insertion pluri-métiers, un accès à l'emploi par le biais des clauses sociales des chantiers de l'agglomération de Metz Métropole.

La Ville met également en oeuvre un atelier de recherche d'emploi, une aide à la réalisation de CV et de lettres de motivation, un appui numérique pour les candidatures en ligne, une aide à la recherche de stage ou immersion professionnelle. Des ateliers spécifiques peuvent être proposés aux demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins (découverte des métiers, appui à l'utilisation des outils numériques, préparation à un entretien d'embauche...).

La présente demande de subvention vise à renforcer et développer l'offre de service en créant un poste de développeur emploi qui aurait pour principale mission de mobiliser les employeurs et les entreprises dans un parcours d'insertion. Le développeur emploi interviendrait au sein de l'équipe afin d'interagir sur des différents leviers à l'emploi disponibles en fonction des problématiques rencontrées : définition du projet professionnel, orientation vers la formation, accès aux chantiers d'insertion, accès aux offres d'emploi du marché classique, stage, immersions en milieu professionnel, accompagnement des entreprises au recrutement.

Le développeur emploi renforcerait l'équipe existante et serait financé par les fonds européens et départementaux dédiés, à hauteur de 60 066 €. La Ville de Metz engagerait en contrepartie sur le programme des frais de structure et de personnel existant à une hauteur valorisée de 14 600 € et accompagnerait 50 bénéficiaires orientés par les services du Conseil Départemental.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Budget Primitif,

**VU** le programme opérationnel national du Fonds Social Européen 2014/2020 pour l'emploi et l'inclusion en Métropole,

**VU** l'appel à projets mis en ligne par le Conseil Départemental de la Moselle,

**CONSIDERANT** l'intérêt des leviers stratégiques et financiers de l'Europe pour améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté,

**CONSIDERANT** le principe d'éligibilité au cofinancement par le Fonds Social Européen du poste de développeur emploi à l'axe prioritaire 3 du programme opérationnel national « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »,

**CONSIDERANT** la nécessité de constituer un dossier de demande de subvention, au titre duquel doit figurer une délibération approuvant le principe de ce cofinancement,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**D'APPROUVER** la demande de subvention FSE relative à la création d'un poste de développeur emploi.

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel 2017/2018 pour un montant total de 74 666,66 € réparti comme suit :

. FSE	34 746,66 €
. Département de la Moselle	25 320,00 €
. Ville de Metz	14 600,00 €

**D'APPROUVER**, en cas d'attribution des subventions sollicitées, la création d'un emploi non titulaire pour la durée du projet, soit 18 mois.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre du présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée,

Patricia SALLUSTI

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion

## Commissions : Commission Cohésion Sociale

#### Référence nomenclature «ACTES» : 7.10 Divers

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 15

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**